ORDONNANCE COLLECTIVE

Centre de santé et de services sociaux
du Granit

TITRE : **Administrer une médication acétaminophen (CHSLD)**	**OC- 0005**
Référence à un protocole : Oui □ Non □ _____ **à une technique : Oui □ Non □ _____**	**Remplace : A-1.18** **Date de révision prévue : Novembre 2010** **Date d'entrée en vigueur : 20 avril 2004**
Professionnels visés par l'ordonnance: Personnel infirmier	
Secteurs d'activités visés : Unités de soins de longue durée	
Groupe de personnes visées ou situation clinique visée : Patients hébergés en CHSLD	
Médecin répondant : Médecin du patient Ou en son absence le médecin de garde pour les unités de soins de longue durée	

1. Indications :

- Douleur d'intensité légère à modérée
- Hyperthermie de plus de 38.5^{o}C

2. Contre-indications :

- Allergie à l'acétaminophen
- Patient a reçu de l'acétaminophen il y a moins de 3 heures

3. Procédures :

- Prendre signes vitaux
- Administrer acétaminophen 650 mg po ou intra-rectal aux 4 à 6 heures au besoin
- Inscrire et signer chaque dose sur la feuille d'ordonnance médicament

4. Limites/références au médecin :

- Aviser le médecin si la température persiste après deux doses reçues par 24 heures
- Aviser le médecin lorsque 8 doses ont été administrées la même semaine
- Aviser le médecin si l'état du patient se détériore

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Anne Boulet, *Chef du département de pharmacie*	Date
Dre Suzanne Paquet *Chef du service des soins prolongés*	Date

PROCESSUS DE VALIDATION

Anne Boulet, *Chef du département de pharmacie*	Date
Marie-Claude Brunelle *Directrice de la qualité des services et des soins infirmiers*	Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Dr Bernard Gélinas *Président du CMDP*	Date